

COMMUNIQUE

La CPIF ou le nouveau nœud gordien

Le 17 février 2014, soit une semaine après les autres organisations syndicales, le SNCA e.i.L. Convergence a été reçu par des collaborateurs de Monsieur le DGESCO et Madame la DGRH pour traiter des problèmes des enseignants coordinateurs de la MLDS (Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire), anciennement MGIEN (Mission Générale d'Insertion de l'Education Nationale).

Le SNCA e.i.L. Convergence a demandé que les Syndicats e.i.L. soient associés aux futures discussions sur ce dossier.

Au vu des documents antérieurement produits et des commentaires qui en ont été faits, en particulier lors de la réunion du 11 février, le SNCA e.i.L. Convergence a fait part de son opposition à un quelconque transfert aux régions de la gestion de la MLDS et de ses personnels.

Ses interlocuteurs ont démenti formellement un tel projet.

Si la gestion des plateformes d'accueil passe de la responsabilité des préfets à celle des régions en charge de la formation professionnelle, **les réseaux FOQUALE (Formation Qualification Emploi) animés par les enseignants coordinateurs de la MLDS, sont et resteront de la seule compétence de l'Education Nationale.**

Dans la mesure où les réseaux FOQUALE, tant pour la prévention que pour la remédiation du décrochage scolaire, concernent la formation initiale, ils sont du seul ressort de l'Education Nationale.

Le SNCA e.i.L. Convergence prend acte de cette mise au point et s'en félicite.

La suite de la discussion a porté sur l'articulation entre **la CPIF (Coordination Pédagogique Ingénierie de Formation) qui est le métier pratiqué par les enseignants coordinateurs** et les procédures de titularisation des contractuels de ce métier.

La mise en application de la loi de 2012 visant à résorber la précarité dans les trois Fonctions Publiques, loi qui a suscité beaucoup d'espoir, a été extrêmement décevante lors de la session 2013 des concours réservés ouverts à cet effet, en particulier pour les contractuels MLDS qui ont pourtant montré, au cours de carrières souvent longues, la qualité et l'efficacité de leur travail. Lors du séminaire pour la « Mobilisation contre le décrochage scolaire » du 8 janvier 2014, le ministre de l'Education Nationale et son Directeur à l'Enseignement Scolaire l'ont reconnu et ont dénoncé l'injustice qui leur était faite depuis trop longtemps.

Cependant ils s'en tiennent, pour l'heure, à la position qui fut la leur en 2013 : la titularisation, et avec elle l'assurance de rémunération, de suivi de carrière, de droit à mutation équivalents à ceux des autres enseignants, passe par les disciplines universitaires d'enseignement au rang desquelles la CPIF ne figure pas ! La Reconnaissance des Acquis de

l'Expérience Professionnelle (RAEP) en matière de CPIF fera long feu devant un jury de lettre-histoire ou de gestion-vente, même si ces jurys (souverains !) sont au préalable informés du métier particulier des enseignants coordinateurs de la MLDS. Les prochaines sessions des concours réservés ne seront pas pour les contractuels MLDS moins meurtrières que celle de 2013 : une hécatombe !

Certes, faire de la CPIF une discipline de même rang que les disciplines d'enseignement académiques pose un vrai problème à l'Education Nationale ne serait ce que celui de créer un nouveau corps d'inspection (une bonne occasion peut-être de remettre à plat l'ensemble de cette institution ...)

Gouverner, ce n'est pas seulement gérer l'existant quitte à y apporter quelques adaptations ; c'est d'abord trouver, en les créant, les solutions aux problèmes que pose une société toujours mouvante. Celle de la France de ce début de millénaire pose, par exemple et entre autres, le problème du décrochage scolaire, lui-même généré par un absentéisme que l'Ecole seule est dans l'incapacité de traiter.

Il faut innover, au lieu de tergiverser ; il faut innover comme innovent chaque jour les titulaires et contractuels de la MLDS afin de donner à leur pédagogie plus de mordant et plus d'efficacité et, partant, plus de réussite aux jeunes dont ils ont la charge.

Nier l'existence du nœud gordien ne donne pas l'empire du monde : c'est le trancher qui conduit à la réussite politique.

Le SNCA e.i.L. Convergence, les Syndicats e.i.L. réitèrent donc leurs revendications :

- **FAIRE ENTRER DANS LE DROIT COMMUN DE L'ECOLE DE LA REPUBLIQUE LES ACTUELS TITULAIRES CPIF ;**
- **POUR LE FUTUR (PROCHE) METTRE LA CPIF AU RANG DES DISCIPLINES D'ENSEIGNEMENT ;**
- **POUR L'IMMEDIAT, USER D'AUTRES PROCEDURES QUE CELLE DES CONCOURS RESERVES POUR TITULARISER CEUX QUI NE LEURS SONT MANIFESTEMENT PAS « RESERVES » : LES CONTRACTUELS ENSEIGNANTS COORDINATEURS MLDS !**
- **ASSEOIR DEFINITIVEMENT LE STATUT DE CEUX QUI EXERCENT LE METIER DE CPIF :**
- **REVALORISER SUBSTANTIELLEMENT LES REMUNERATIONS DES PERSONNELS MLDS.**

Paris, le 18 février 2014